

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 9 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur AGUIAR, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

M. Bernard AGUIAR, M. Jacky PARENTON, M. Marc VOITELLIER, M. Damien BALESTRINO, Mme Jacqueline BAPTISTE, M. Olivier COPET, M. Florian COSTA, M. Gérard DELEUZE, M. Jean-François DELMAS, M. Anthony JOUBERT, Mme Christiane LATAPIE, Mme Odile MENARD, M. Jacques PACAUD, Mme Annie PERARD, M. Thierry PRIEUR.

Pouvoirs :

Mme Isabelle GOULFERT à M. Jacky PARENTON
Mme Nadine LLOPIS à Mme Jacqueline BAPTISTE
Mme Camille PRIEUR à M. Thierry PRIEUR

Absente excusée :

Mme Sandrine BERNARDET.

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 15

Absents représentés : 3

Votants : 18

Secrétaires (2) : Jacqueline BAPTISTE et Florian COSTA

ORDRE DU JOUR :

1. Validation des procès-verbaux des conseils municipaux des 26 et 31 janvier 2023
2. Décisions du Maire
3. Comptes rendus des commissions communales

Affaires Intercommunales

Néant.

Enfance - Affaires Scolaires

Néant.

Affaires Générales

Néant.

Affaires Ressources Humaines

4. Forfait mobilité Durable

Projets / travaux / Investissement

5. Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la phase 3 de la réhabilitation du Groupe Scolaire Marcel Guillaumin

Affaires Financières

6. Budget annexe Locaux Commerciaux : Approbation du Compte de Gestion 2022
7. Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2022
8. Budget annexe Locaux Commerciaux : Approbation du Compte Administratif 2022
9. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2022
10. Budget annexe Locaux Commerciaux : Vote de l'affectation du résultat 2022
11. Budget Principal : Vote de l'affectation du résultat 2022

12. Débat sur les orientations budgétaires pour les budgets 2023

13. Informations Diverses

14. Questions Diverses

1. Validation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2022

PJ : CR

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2023.

2. Décisions du Maire

Néant.

3. Comptes rendus des commissions communales

Néant.

Affaires Intercommunales

Néant.

Enfance - Affaires Scolaires

Néant.

Affaires Générales

Néant.

Affaires Ressources Humaines

4. Forfait Mobilité durable :

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision au prochain Conseil Municipal. En effet, il souhaite d'une part savoir si ce dispositif est facultatif ou obligatoire, et d'autre part attendre les arbitrages nécessaires au budget de l'année 2023.

Projets / Travaux / Investissement

5. Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la phase 3 de la réhabilitation du Groupe Scolaire Marcel Guillaumin :

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation de l'école Marcel Guillaumin. Il rappelle la préparation de la dernière phase des travaux et présente au Conseil Municipal le planning prévisionnel de ces travaux :

- Démarrage des travaux : 1^{er} juillet 2023
- 1^{er} phase : juillet août 2023 : les deux classes élémentaires
- 2^{ème} phase des travaux : septembre vacances d'octobre 2023 : classe maternelle
- 3^{ème} phase des travaux : rentrée vacances d'octobre 2023 à vacances de février 2024 : espace plurivalent, bureaux, préau, façades
- 4^{ème} phase des travaux : juillet / août 2024 : cour d'école (tranche optionnelle)

Il présente ensuite l'estimatif issu de l'Avant-projet Définitif, et indique que le Conseil doit se prononcer sur cet APD.

Délibération :

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire Marcel Guillaumin en date du 6 juin 2019 et les avenants modificatifs n°1 en date du 1er mars 2020 et n°2 en date du 5 juillet 2021,

Vu l'Avant-Projet Sommaire en date du 12 novembre 2019 pour un montant de 1 896 400 € HT comprenant toutes les phases de travaux,

Vu l'Avant-Projet Définitif de la tranche ferme, phase 1 des travaux, en date du 16 décembre 2019, validé par délibération du 20 février 2020, et la réalisation des travaux, terminés par la réception en date du 1er septembre 2021
Vu l'Avant-Projet Définitif de la tranche optionnelle 1, phase 2 des travaux, en date du 06 avril 2021, validé par délibération du 1er juillet 2021, et la réalisation des travaux, terminés par la réception en date du 24 août 2022,
Vu l'affermissement des tranches optionnelles 2 et 3 par ordre de service n°4 du 14 novembre 2022,
Considérant la volonté de la Commune de poursuivre et terminer la Réhabilitation de son Groupe Scolaire Marcel Guillaumin,

Considérant le coût prévisionnel des travaux établi au stade APD à 752 500 € HT avec 3 variantes exigées d'un montant total de 72 700 € HT, décomposé en 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle, sur lequel s'engage le maître d'œuvre,
Considérant les plus-values dues à la structure du préau (fondations profondes, charpente bois/métal),

L'APD est présenté comme suit :

APD - Phase 3	Tranche Ferme	Tranche Optionnelle	TOTAL
Travaux : lots 1 à 11	672 000 €	80 500 €	752 500 €
Variante exigées 1 à 3		72 700 €	72 700 €
TOTAL	672 000 €	153 200 €	825 200 €

A ce titre, le Conseil Municipal est informé du coût du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la dernière phase de travaux n°3. La rémunération définitive de l'équipe de Maîtrise d'œuvre pourra ainsi être fixée sur la base de ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND NOTE de l'Avant-Projet Définitif pour la Phase 3 de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Marcel Guillaumin pour un montant arrêté à 752 500 € HT avec 3 variantes exigées d'un montant total de 72 700 € HT, décomposé en 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle, **sous réserve de la révision de la structure du préau à la baisse,**
- **DEMANDE au maître d'œuvre de revoir la structure du préau pour un coût à la baisse,**
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM001-16/03/2023.

M. VOITELLIER fait remarquer que Michelin propose un nouveau dispositif de couvertures en pneu recyclé. Il se renseigne.

Affaires Financières

M. Jacky PARENTON et Mme Muriel GRAS, DGS, présentent les comptes de l'année 2022 des budgets annexe Locaux Commerciaux et principal de la Commune.

6. Budget Annexe Locaux Commerciaux : approbation du Compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du ***budget annexe Locaux Commerciaux*** dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

Le Conseil Municipal,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM002-16/03/2023.

7. Budget Principal : approbation du Compte de Gestion 2022 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du **Budget Principal de la Commune** dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

Le Conseil Municipal,

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du *1^{er} Janvier 2022* au *31 décembre 2022*, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM003-16/03/2023.

8. Budget Annexe Locaux Commerciaux : Approbation du Compte Administratif 2022

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VOITELLIER MARC élu en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2022** dressé par Monsieur Bernard AGUIAR, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Municipal,

1. donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Locaux Commerciaux ;
2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif :

Investissement

Dépenses	Prévu :	181 363,90
	Réalisé :	162 646,21
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	181 363,90
	Réalisé :	123 589,32
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	95 618,33
	Réalisé :	40 042,68
Recettes	Prévu :	95 618,33
	Réalisé :	100 751,10

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-39 056,89
Fonctionnement :	60 708,42
Résultat global :	21 651,53

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposés les signatures des membres présents.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM004-16/03/2023.

9. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2022 :

Le conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur VOITELLIER MARC** élu en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2022** dressé par Monsieur Bernard AGUIAR, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Municipal,

5. donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la Commune ;
6. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
7. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
8. arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 863 296,76
	Réalisé :	2 385 690,23
	Reste à réaliser :	181 000,00
Recettes	Prévu :	2 863 296,76
	Réalisé :	2 261 869,66
	Reste à réaliser :	368 939,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 419 288,67
	Réalisé :	1 366 337,94
Recettes	Prévu :	1 419 288,67
	Réalisé :	1 453 818,20

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-123 820,57
Fonctionnement :	87 480,26
Résultat global :	-36 340,31

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposés les signatures des membres présents.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM005-16/03/2023.

10. Budget Annexe Locaux Commerciaux : Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget annexe Locaux Commerciaux,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	31 535,53
- un excédent reporté de :	29 172,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	60 708,42
- un déficit d'investissement de :	- 39 056,89
- un solde des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	39 056,89

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget annexe Locaux Commerciaux comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :	60 708,42
EXCÉDENT	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	30 056,89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCÉDENT	21 651,53
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	-39 056,89

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM006-16/03/2023.

11. Budget Principal : Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Commune,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 48 301.81
- un excédent reporté de :	135 782.07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	87 480.26
- un déficit d'investissement de :	-
	123 820,57
- un solde positif des restes à réaliser de :	187 139.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Commune comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	87 480.26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCÉDENT	87 480.26
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	-
	123 820.57

Adoptée à l'unanimité. Délibération n° DCM007-16/03/2023.

12. Débat sur les orientations budgétaires pour les budgets 2023

M. le Maire, M. Jacky PARENTON adjoint aux finances, accompagnés des membres élus de la Commission Finances propose la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour le budget principal de l'année 2023 afin d'informer l'ensemble du Conseil Municipal des difficultés financières de la section de fonctionnement du budget et de prendre les décisions nécessaires pour conserver une situation financière saine et équilibrée.

Tout d'abord, il est rappelé quelques éléments de contexte : nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2023 : 1957 (1970 en 2022), encours de la dette 2.023M€, conséquences de l'inflation sur le cout de l'énergie (x4), le coût des charges de personnel (titulaires, contractuels et élus), conséquences du marché de fourniture de la cantine (coût en forte augmentaiton), point sur la fiscalité 2023 (augmentation nationale des bases de la fiscalité), et sur les dotations d'Etat (continuité de la baisse depuis plusieurs années), augmentation importante du cout des locations mobilières (copieurs, informatiques....) et des contrats de maintenance.

Ensuite, la commission présente le budget d'investissement prévisionnel pour l'année 2023. Pas d'observations particulières la section d'investissement est saine pour 2023, plusieurs opérations sont étalées dans le temps sur 2 exercices comptables pour ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt. Il faudra néanmoins être vigilant sur le versement régulier des subventions tout au long de l'année. Une autre recette importante sera la vente d'immobilier (terrains).

Enfin, la Commission Finances présente les points d'arbitrages nécessaires pour équilibrer la section de fonctionnement : tarifs communaux, fourniture des repas de la cantine, taxes foncières, indemnités des élus, personnel communal, service périscolaire.

Le Conseil Municipal décide que la commission Finances se réunisse à nouveau pour valider les orientations débattues et évoquées / décidées. Chaque élu devra étudier les possibilités d'économies en dépenses et de revenus supplémentaires en recettes, et faire remonter à la commission finances ses propositions. Celle-ci se réunira avec la Commission vie scolaire le lundi 27 mars.

13. Informations Diverses

Néant.

14. Questions diverses :

Néant.

Séance levée à 23h45